

DEC211337DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel et Mme Marie-Chitra Iriart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211000DAJ du 03 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 15 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, IRHC, Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 mars 2021

Le directeur d'unité
Philippe Bénézech

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

